

## DOCTRINE DANS LES REVUES (LA)

---

Descriptif : Comment localiser un périodique, trouver les références bibliographiques d'un article, trouver un article en texte intégral

### PLAN DE L'ARTICLE

1. Localiser un périodique
2. Trouver les références d'un article
3. Trouver le texte intégral d'un article

Dans le cadre de recherches doctrinales, les publications périodiques constituent certainement les ressources documentaires les plus fournies.

En la matière, internet permet d'obtenir :

- soit la localisation d'un périodique précis
- soit les références bibliographiques d'un article (parfois accompagnées d'un résumé ou abstract ou de mots-clés)
- soit un article en texte intégral.

### 1. Localiser un périodique

---

#### **Périodique sur support papier :**

On utilisera avec profit les différents catalogues des bibliothèques, qui répertorient tous les périodiques sur support papier auxquels la bibliothèque est abonnée. Si la revue ne se trouve pas dans votre bibliothèque, vous pouvez utiliser le [Sudoc](#) pour la localiser.

#### **Périodique en ligne :**

Généralement, les bibliothèques proposent des outils spécifiques qui donnent la liste de tous les périodiques en ligne disponibles dans leurs locaux. Il en existe de plusieurs types. En France, l'outil AtoZ paraît le plus répandu : cet outil est adapté à chaque université et indique les revues proposant du texte intégral disponibles sur le campus. A titre d'exemple, il est possible de connaître la liste des revues en ligne disponibles à [Paris 1](#) ou [Paris 2](#).

Les signets de la bibliothèque Cujas offrent une sélection dans le domaine des revues juridiques en ligne qui comprend des liens vers des catalogues électroniques de périodiques en ligne, vers des revues juridiques gratuites, vers un panorama des revues précisant leur antériorité en ligne ainsi que leur éventuelle gratuité. Le wiki de l'association [Juriconnexion](#) recense également des revues gratuites ; ce sont souvent les archives qui sont disponibles gratuitement.

### 2. Trouver les références d'un article

---

En général, il n'est pas possible de trouver directement des références d'article par le catalogue des bibliothèques. Pour trouver des références d'articles de périodique, il est toutefois possible d'interroger des bases de données

bibliographiques. Ces bases établissent une notice par article. Une recherche thématique par mot-clés permet ainsi de trouver des références dans un grand nombre de périodiques publiés par différents éditeurs, et ce en une seule fois.

Le travail de constitution de la base étant lourd, ce service est le plus souvent payant (vérifiez la disponibilité de ces bases auprès de votre bibliothèque).

Dans le domaine du droit, voici quelques exemples :

- Droit français : [Le Doctrinal plus](#), rubrique « Bibliographies » dans Lexis 360.
- Droit étranger : [Wilson Index to legal periodicals and books](#), Index to foreign legal periodicals, LegalTrac.

Une fois muni des références de l'article, il convient de chercher l'article lui-même, en se reportant aux catalogues ou aux outils de recherche de périodiques en ligne. Certaines de ces bases proposent l'accès au texte intégral de l'article pour une partie des références. C'est le cas pour Doctrinal + (accès au texte intégral à une partie des articles de la Gazette du Palais, des Petites affiches ou des revues Dalloz, à condition d'être abonné à ces dernières bases) et pour LegalTrac (pour 150 revues environ).

### 3. Trouver le texte intégral d'un article

---

De plus en plus d'articles sont disponibles en texte intégral sur internet. Etant donné leur abondance, il est assez difficile de s'y retrouver.

Voici donc quelques pistes pour se repérer :

Certains périodiques ont tout simplement ouvert une version en ligne de leur édition traditionnelle ou ne sont que disponibles en ligne. C'est le cas par exemple de la revue [Jus politicum](#). La consultation de l'annuaire de sites de Cujas ou du [wiki de l'association Juriconnexion](#) permet de retrouver d'autres revues disponibles gratuitement en ligne.

De nombreux éditeurs d'encyclopédies ou de bases de données juridiques proposent l'accès sur leur site à leurs propres revues. C'est le cas de Jurisclasseur (35 périodiques disponibles dans la rubrique « Revues »), de Dalloz sur [Dalloz.fr](#) (24 revues), de Lamy sur son site [Lamyline](#) (24 périodiques disponibles), des Editions Francis Lefebvre sur Navis (Feuillets rapides, Bulletins d'actualisation, revues de jurisprudence). L'accès à ces bases est payant mais vous pouvez vérifier auprès de votre bibliothèque quels sont les abonnements souscrits.

Des bases de données généralistes contiennent également des revues juridiques. C'est le cas de [Cairn](#) (16 revues juridiques : droit pénal, droit public) ou de [Persée](#) (accès gratuit aux archives de 7 revues juridiques).

Enfin, certaines bases regroupent le plus grand nombre de revues possibles dans ce que l'on appelle des « bouquets » de revues. En voici qui comprennent le domaine des sciences juridiques : [Academic Search Premier](#), Bepress, [Oxford Journals Online](#), [Cambridge Journals Online](#), Blackwell Synergy, [HeinOnline](#), [JSTOR](#), Springer Link, Taylor & Francis, Westlaw. Ces « bouquets » sont bien payants, mais comprennent parfois des revues dont l'accès est gratuit. La page d'accueil permet généralement de visualiser la liste des périodiques contenus dans le « bouquet ».

*Fiche réalisée par : François RIBARD – Isabelle FRUCTUS (BIU Cujas), mise à jour Mona GHOSN (BIU Cujas), Marie-France Juchert (UPOND) et Cyprien Caraco*

## Conditions d'utilisation

Les fiches issues des "Ressources documentaires" et des "Ressources pédagogiques" du Jurisguide sont sous [contrat Creative Commons](#)



### Vous êtes libres :

- de reproduire, distribuer et communiquer cette création au public
- de modifier cette création

### selon les conditions suivantes :

#### Paternité

Vous devez citer le nom de l'auteur original de la manière indiquée par l'auteur de l'oeuvre ou le titulaire des droits qui vous confère cette autorisation (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'ils vous soutiennent ou approuvent votre utilisation de l'oeuvre).

#### Pas d'utilisation commerciale

Vous n'avez pas le droit d'utiliser cette création à des fins commerciales.

#### Partage des conditions à l'identique

Si vous modifiez, transformez ou adaptez cette création, vous n'avez le droit de distribuer la création qui en résulte que sous un contrat identique à celui-ci.

**Ce qui précède n'affecte en rien vos droits en tant qu'utilisateur (exceptions au droit d'auteur : copies réservées à l'usage du copiste, courtes citations, parodie...)**

Pour la version intégrale du contrat : voir le [code juridique Creative commons](#).